



## Attestation N+3

-----  
Par Lilouette

Bonjour ,

Je vais essayer d'etre le plus claire possible .

Je sui en conflit avec mon voisin .Nous sommes tous les deux proprietaire d'une maison mitoyenne

Celui ci travaille dans la meme entreprise que moi . Il m'attaque en justice pour des problemes de pose de panneaux solaires . L'affaire est en cours .

Depuis , ma compagne et moi vivons un enfer . Il ne veut pas faire de mur et nous avons beaucoup de vis à vis . Il ne fait que porter plainte en disant qu'on le harcele et l'insulte . Et dernièrement il à agressé ma compagne . Mais celui ci à aussi porter plainte en disant que c'est ma compagne qui l'a agressé . Mais lors de l'ouverture du dossier par notre avocat nous avons ete choqué car il y a une attestation de mon N+3 alors que je ne suis meme pas dans cette histoire d'agression . L'attestation date d'avant l'agression . Tout laisse croire que celui ci cherche à me nuire au travail . Mais que puis je faire contre mon N+3 , sachant que je n'ai jamais eu de pb dans mon entreprise mais j'ai ete bizzarement refusé sur 2 postes de chef d'equipe et c'est bien lui qui décide . Je ne comprend pas son geste surtout qu'il est grave . C'est une grosse faute et un gros manque d'impartialité . Il a fait une attestation à mon voisin tout en sachant deja que j'avais des soucis perso avec lui puisque je lui en avait deja parlé . Je voudrais que mon entreprise prenne des sanctions . Je voudrais pouvoir faire licencier mon N+3 et mon voisin car l'intention est probante . Qu'en pensez vous ? Je suis à votre disposition si vous voulez d'autres renseignements . Merci pour votre lecture et vos conseils

-----  
Par kang74

Bonjour

. Je voudrais pouvoir faire licencier mon N+3 et mon voisin car l'intention est probante

Vous n'en avez pas le pouvoir et votre entreprise non plus .

Votre N+3 est libre d'attester ce qu'il veut , et d'avoir les relations personnelles qu'il souhaite avec votre voisin .

Par contre un conflit personnel qui "transpire" sur votre lieu de travail, nuisant peut être à la bonne marche de l'entreprise peut effectivement vous être reproché .

Vous avez à disposition un avocat, vous pouvez donc le consulter à ce sujet, au lieu de songer à aggraver une situation qui m'a l'air déjà assez complexe ( panneaux solaires, vis à vis, construction de mur??)

-----  
Par stepat

Bonjour

Je partage l'avis de Kang74.

La moindre erreur peut se retourner contre vous.

-----  
Par Lilouette

Je comprends pas comment toute cette histoire peut de retourner contre moi ! Mon N+3 a fait une faute professionnelle. Il a le devoir d'impartialité et en faisant cette attestation il a clairement pris partie . Il y a évidemment conflit d'intérêts. Certes il a le droit de faire ce qu'il veut mais pas une attestation dans des vue juridique pour un salarié contre une autre salarié . Qu'elle est le but de cette attestation ci ce n'est me nuire ! A défaut de le licencier il y a au moins une sanction a prendre contre lui ... Et puis si a part me nuire personnellement et professionnellement, quel est le but de cette attestation ???

-----

Par stepat

Que dit exactement cette attestation et à qui est elle destinée ?

Perso, je pense que vous faites un amalgame qui n'a pas lieu d'être entre le perso et le travail.

IL faut dissocier les deux.

En quoi vous donner tort dans un problème personnel, peut-il vous porter préjudice sur un plan professionnel.

Si le contenu de l'attestation est exact, pourquoi ne l'aurait il pas faite ?

Si son contenu est faux, quel préjudice cela peut il vous causer : civil ? pénal ( y-a-t-il eu une plainte contre vous ?).

-----  
Par Lilouette

Mon N+3 commence directement en disant qu'il est mon responsable.

Ensuite il évoque un rdv que j'ai eu avec lui justement au sujet du fameux voisin . Je lui fait part des soucis que nous rencontrons et qu'il me met un procès . Donc il parle de ce fameux jour mais il dit que je lui ai exposé des soucis entre moi le voisin et ma compagne. Ce qui est faux .

Ensuite il dit qu'à plusieurs reprise le voisin lui a fait part comme quoi je ne lui disais plus bonjour . Ce qui faux .

Tout ce qui est faux peut être témoigner car il y avait mon chef d'équipe avec moi pendant ce rdv.

Et ensuite il dit que mon voisin est irréprochable et qu'il est très professionnel.

Donc 2 choses fausses mais surtout il mets en avant l'attitude irréprochable de mon voisin . Mais c'est surtout , quel intérêt d'écrire cela sur une attestation a fes fins juridique ? Si ce n'est dans le but de me nuire personnellement et sans doute professionnellement ?

Qu'en pensez vous ?

-----  
Par Lilouette

Mon N+3 commence directement en disant qu'il est mon responsable.

Ensuite il évoque un rdv que j'ai eu avec lui justement au sujet du fameux voisin . Je lui fait part des soucis que nous rencontrons et qu'il me met un procès . Donc il parle de ce fameux jour mais il dit que je lui ai exposé des soucis entre moi le voisin et ma compagne. Ce qui est faux .

Ensuite il dit qu'à plusieurs reprise le voisin lui a fait part comme quoi je ne lui disais plus bonjour . Ce qui faux .

Tout ce qui est faux peut être témoigner car il y avait mon chef d'équipe avec moi pendant ce rdv.

Et ensuite il dit que mon voisin est irréprochable et qu'il est très professionnel.

Donc 2 choses fausses mais surtout il mets en avant l'attitude irréprochable de mon voisin . Mais c'est surtout , quel intérêt d'écrire cela sur une attestation a fes fins juridique ? Si ce n'est dans le but de me nuire personnellement et sans doute professionnellement ?

Qu'en pensez vous ?

-----  
Par stepat

Je me pose la question de savoir pourquoi vous êtes allé voir votre N+3 pour un souci qui ne le concerne pas ? Pas un petit peu pour lui nuire ? On peut se poser la question, même si tel n'est pas le cas.

Cette reflexion pour vous faire comprendre que à la moindre erreur tout peut se retourner contre vous, à tort où à raison.

Par contre si l'attestation est fausse et destinée à la justice, voyez avec votre avocat si elle ne relève pas d'une dénonciation calomnieuse mais faites abstraction du fait que le rédacteur est votre N+1.Surtout qu'il n'est pas le N+1 de votre épouse qui parait être la principale concernée dans cette affaire d'"agression"

Mais je ne suis pas sur que la qualification de dénonciation calomnieuse s'appliquerait car il ne vous accuse de rien même s'il défend votre voisin.

Ce n'est que mon humble avis

-----  
Par Lilouette

Je comprends très bien votre réflexion et je vous en remercie car cela me fait réfléchir...

Le but de ma démarche en allant voir mon chef est que justement je voulais arrêter de lui dire bonjour. Et ne voulant pas

que ça me soit reproché j'ai préféré leur expliquer la raison . Ensuite l'amalgame entre le personnel et le professionnel est inévitable. Un N+3 ne doit pas prendre partie . S'il avait voulu le faire en tant que personne lambda , un ami du voisin , pourquoi aurait il évoqué mon nom et sa hiérarchie ? C'est lui qui crée l'amalgame.

Ensuite je suis obligé de douter puisque depuis presque un an je me vois refuser des évolutions alors que tout le monde me voyais déjà au poste . Et je précise que je n'ai eu aucune raison .

Je ne peux que douter même si je n'ai pas de preuve . Je n'ai pas eu de plainte contre moi . Donc qu'elle intérêt a cette attestation dans une plainte pour agression envers ma compagne ? Là aussi je ne peux que me poser des questions qui laisse dévoiler un problème a venir contre moi et en plus professionnellement.